

Pourquoi ne pas démissionner

Il y a une foule de bonnes raisons de résister aux tentatives de séduction d'un autre employeur. Voici 10 raisons de ne pas démissionner.

Ce matin, vous avez reçu un appel d'un chasseur de têtes. On vous offre un meilleur salaire, de plus grandes responsabilités... L'envie de céder à la tentation est, elle aussi, très grande. Plus d'argent, un autre poste, cela rend-il l'herbe plus verte chez le voisin ? Pas sûr. Trop souvent, les gens démissionnent pour améliorer leur situation financière. Mais une fois l'augmentation de salaire empochée (déductions fiscales faites), que reste-t-il ? Bien peu pour compenser le stress et la pression que requiert un nouvel emploi. Alors, avant de faire un geste que vous pourriez regretter, voici 10 raisons de ne pas démissionner :

1 ■ Vous aimez votre travail... Vous vous réalisez chaque jour dans ce que vous accomplissez, parce que, justement, vous avez le sentiment de faire avancer vos projets et que vous tirez de nombreuses satisfactions de votre emploi. Parce que vous n'avez pas besoin de vous motiver le lundi matin pour vous rendre au bureau et que vous ne ressentez pas, ou que très rarement, d'ennui au travail. Vos journées passent vite, et vous repartez le soir avec l'impression d'avoir accompli quelque chose.

2 ■ Vous êtes en poste depuis moins de trois ans. Sachez qu'il faut généralement douze mois pour se familiariser avec un nouveau poste. Dans les grandes entreprises et les multinationales, cela peut même aller jusqu'à 24 mois ! La deuxième année est consacrée à acquérir la maîtrise de vos fonctions, et ce n'est qu'à partir de la troisième que vous pouvez commencer à rechercher de nouveaux défis.

3 ■ Vous adhérez aux valeurs de l'entreprise. Bien au-delà de vos tâches quotidiennes, vous vous reconnaissez dans les principes mis de l'avant par votre employeur. Qu'ils se trouvent dans des actions sociales ou humanitaires, dans l'activité même du produit ou du service, ou dans les comportements, les processus, ou d'autres aspects, vous êtes fiers de faire partie de cette entreprise.

4 ■ Vous n'avez rien à y gagner. Vous connaissez l'expression « chan-

ger quatre trente sous pour une piastre » ? L'argent n'achète pas tout, et surtout pas votre bonheur au travail. Avant de démissionner, assurez-vous que ce qui vous est offert en vaut bien la chandelle, et que vous allez d'abord et avant tout développer vos compétences et mettre vos connaissances au service d'une entreprise qui saura les reconnaître.

5 ■ Vous aimez vos collègues. Et inversement, ils vous apprécient. Vous faites partie d'une équipe soudée où chacun apporte ses talents et ses efforts et contribue ainsi à la réussite du groupe. Combien de temps cela va-t-il vous prendre pour retrouver cette harmonie, et, d'ailleurs, qui peut vous assurer que vous retrouverez une telle équipe ?

6 ■ Vous avez trouvé le parfait équilibre travail-famille. Votre vie personnelle et votre vie professionnelle sont en harmonie. Vous n'avez jamais le sentiment de travailler aux dépens de vos intérêts personnels, et vice-versa. Vos proches ne vous reprochent jamais de les négliger, et vous ne culpabilisez pas si vous avez parfois à rentrer plus tard. Vous êtes maître de votre vie.

7 ■ Vous êtes satisfait de votre salaire. Comme on dit dans le milieu, vous êtes « dans le marché ». Vous n'avez pas encore atteint le maximum de votre échelle salariale, et il y a encore de la place pour une progression.

8 ■ Vous avez confiance en votre patron. Celui-ci est exigeant, mais il sait être juste et vous apprécier à votre juste valeur. Vous avez un dialogue ouvert avec lui sur votre performance. Les attentes sont claires, vos objectifs sont définis et vous savez exactement ce qu'il attend de vous. Il n'y a pas d'« agenda caché ».

9 ■ Vous êtes en *flow* ! Vous êtes créatif, vous êtes concentré sur vos tâches et vous ne craignez pas l'échec. Vous ne ressentez pas de sentiment de frustration.

10 ■ Vous n'y avez jamais songé ! Vous ne vous posez tout bonnement pas la question, car cela ne vous a pas (encore) effleuré l'esprit. Si l'appel du chasseur de têtes vous « interpelle » au point que vous vous interrogiez sur votre situation, et si plusieurs éléments le justifient, alors... c'est que l'exercice de votre emploi arrive à maturité. Pour ceux qui amorcent cette transition, le temps est venu d'entamer une réflexion. Sachez que l'on ne doit jamais démissionner sur un coup de tête. La saison estivale est un moment idéal pour faire le point. Prenez du recul pendant les vacances et décrochez. Si, au retour, vos interrogations persistent, vous agirez en conséquence. Et pour ceux qui se chercheraient de bonnes raisons de démissionner, je vous donne rendez-vous le mois prochain... +

* Présidente, Vénatus Conseil (www.venatus.com)

